

## Le serment d'Hippocrate

Les devoirs du médecin ont été définis par Hippocrate, Grec qui a vécu environ cinq siècles avant Jésus-Christ et dont on a gardé le serment :

« Je jure, par Apollon médecin, en prenant à témoin tous les dieux et toutes les déesses, de remplir fidèlement cet engagement écrit.

Je ferai servir les régimes diététiques au soulagement des malades, écartant tout ce qui pourrait être nuisible. Jamais je ne prescrirai un médicament pouvant causer la mort, ni ne suggérerai un conseil semblable [...].

Les choses que j'aurai vues ou entendues dans la société des hommes et qui ne doivent point être divulguées, je les tairai à jamais.

Si je remplis fidèlement ce serment, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie, honoré parmi les hommes. Mais si je me parjure, que le malheur s'abatte sur moi ! »